

**Conférence interparlementaire  
1-2 octobre 2010  
Monrovia, Libéria**

**« L'action parlementaire sur les armes légères en Afrique de l'Ouest »**

Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre  
Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique  
(UNREC)  
Parlement du Libéria

**RECOMMANDATIONS POUR LES PARLEMENTAIRES SUR LE CONTROLE DES  
ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE DANS LA REGION CEDEAO, LE  
CAMEROUN ET LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

Nous, parlementaires des Etats ouest-africains, du Cameroun et de la République démocratique du Congo, réunis avec les organisations de la société civile et préoccupés par la violence et les conséquences découlant de la prolifération des armes légères dans la région;

Considérant que la circulation d'armes légères est un facteur déstabilisant pour les Etats et constitue une menace à la paix et la sécurité;

Considérant les encouragements répétés des Nations Unies sur la question du désarmement en Afrique ;

Considérant que la mise en œuvre d'une politique de contrôle des armes légères est d'une importance cruciale pour la promotion de la paix et la sécurité collectives;

Considérant que la lutte contre la prolifération des armes légères nécessite une approche globale, coordonnée et multisectorielle;

Considérant les engagements politiques et juridiques des Etats de mettre en place des mécanismes de coordination régionaux et nationaux;

Rappelant les recommandations antérieures faites à Bamako et Accra;

Convenons ensemble de:

### 1. **Traités internationaux**

- Promouvoir la ratification d'instruments internationaux et sous-régionaux sur les armes légères comme le Protocole des Nations Unies sur les armes à feu et la Convention de la CEDEAO sur les armes légères,
- Encourager l'élaboration de nouvelles conventions internationales pour traiter de la violence liée aux armes légères, en particulier au niveau des Nations Unies,
- Encourager les États ouest-africains, le Cameroun et la République démocratique du Congo à négocier en priorité un traité sur le commerce des armes, comprenant les standards sur les droits de l'homme les plus élevés, la prévention des conflits ainsi que les responsabilités de l'utilisateur final,
- Demander l'intégration de parlementaires au sein des délégations nationales envoyées aux conférences internationales ou sous-régionales pour les négociations relatives aux armes légères.

### 2. **Améliorer le travail parlementaire sur les armes légères**

- Proposer une législation ou encourager leurs gouvernements respectifs à élaborer et à harmoniser les législations en y intégrant les instruments internationaux et sous-régionaux sur les armes légères,
- Inciter leurs parlements respectifs à renforcer les capacités et les moyens des commissions de défense et de sécurité ainsi que de leurs membres,
- Faire des recommandations à leurs gouvernements respectifs pour l'établissement et le renforcement de la Commission nationale sur les armes légères, en tant qu'institution principale responsable de la coordination et de la mise en œuvre de la Convention de la CEDEAO, afin de leur permettre de fonctionner de manière effective,
- Être associé comme observateur aux activités de la Commission nationale sur les armes légères,
- Accentuer le contrôle des actions de leurs gouvernements respectifs dans le domaine de la défense et de la sécurité, en demandant des rapports périodiques sur la mise en œuvre de la législation nationale sur les armes légères et du Plan national d'action sur les armes légères,
- Créer des réseaux nationaux de parlementaires en charge de la question des armes légères au sein de chaque parlement, et créer un réseau de coordination dans les sous-régions couvertes par la CEDEAO et le RASALAO afin d'aider à la création de ces réseaux parlementaires nationaux.



PARLIAMENTARY FORUM  
ON SMALL ARMS AND LIGHT WEAPONS



### 3. Gouvernance et stabilité démocratique

- Reconnaître la démocratie comme seule méthode de travail pour résoudre les différends au sein des pays et prévenir les conflits violents,
- Insister sur le fait que le respect des droits de l'homme, des droits des minorités et le partage du pouvoir sont des mécanismes nécessaires pour assurer la participation de tous les groupes ethniques, linguistiques, religieux ou tribaux dans la société,
- Encourager les gouvernements à éradiquer l'impunité des violations des droits de l'homme.

### 4. Culture de paix

- Encourager le dialogue et les synergies avec la société civile, y compris la sensibilisation de l'opinion publique sur les ALPC et la participation des femmes dans l'éducation de la paix,
- Promouvoir le dialogue et la coopération entre les différents groupes ethniques, religieux ou autres, par exemple les conseils interreligieux,
- Travailler sous forme de circonscriptions parlementaires pour sensibiliser la population sur les dangers posés par les armes légères - la possession, le port, l'usage et le commerce des armes légères,
- Mettre en évidence certains problèmes liés aux armes légères et à la sécurité rencontrés dans des circonscriptions parlementaires et les transmettre au gouvernement et à la Commission nationale sur les armes légères,
- Encourager les gouvernements à veiller à ce que les pratiques traditionnelles soient effectuées en conformité avec les normes et des conventions des droits de l'homme,
- Promouvoir le concept de prévention de la violence dans tous les secteurs de la société.

### 5. Égalité des genres et paix

- Reconnaître que la violence fondée sur le sexe est utilisée délibérément dans la région, en Afrique et dans le monde entier comme une arme stratégique de guerre et que les gouvernements doivent élaborer des mécanismes pour prévenir les violences contre les femmes,
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de la vie publique et politique,
- Encourager la mise en œuvre des résolutions 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, et 1820 sur la violence fondée sur le sexe dans les conflits aux niveaux local, national, régional et international.



PARLIAMENTARY FORUM  
ON SMALL ARMS AND LIGHT WEAPONS



## 6. Réforme du secteur de sécurité

- Contribuer à l'élaboration d'une stratégie pour réformer le secteur de la sécurité,
- Suivre la mise en œuvre de la Convention de la CEDEAO par l'exécutif ainsi que par les forces militaires et de sécurité,
- Améliorer le contrôle du secteur de la sécurité en établissant des mécanismes parlementaires spécialisés.